

## Avis public



### **PROMULGATION** **RÈGLEMENTS RCA18 17295 ET RCA18 17296**

AVIS est par les présentes donné que les règlements ci-après décrits ont été adoptés par le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, à sa séance ordinaire du 12 mars 2018 et entrent en vigueur conformément à la loi.

RÈGLEMENT RCA18 17295 : Règlement modifiant le *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., c. B-3) en lien avec, notamment, les nuisances relatives aux chantiers de construction, les montants des amendes et abrogeant l'ordonnance OCA10 17010 (B-3).

RÈGLEMENT RCA18 17296 : Règlement modifiant le *Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divisée à l'égard de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (R.R.V.M. c. C-11) afin d'ajouter une condition à l'octroi d'une dérogation à l'interdiction de convertir et actualiser certaines dispositions.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau Accès Montréal de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce situé au 5160, boulevard Décarie, rez-de-chaussée.

FAIT À MONTRÉAL, ce 21 mars 2018.

La secrétaire d'arrondissement,

Geneviève Reeves, avocate